

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 09/12/2019      Dossier complet le : 09/12/2019      N° d'enregistrement : 2019-9272

### 1. Intitulé du projet

Projet de défrichement pour la création d'une parcelle agricole sur la commune de Lesperon

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale SCEA Mounes

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Banos Olivier

RCS / SIRET 8 1 1 3 1 9 6 0 7 0 0 0 1 6      Forme juridique SCEA

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47° a)	Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L.311-2 du code forestier et portant sur une superficie totale, même fragmentée, inférieure à 25 ha et de plus de 0,5 hectare.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement d'une parcelle de 20,7943 ha préalable à l'implantation d'une culture agricole.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du défrichement est la mise en culture biologique des terres

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le site sera totalement nettoyé : coupe de la végétation, dessouchage et gyrobroyage lourd.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La parcelle sera cultivée par le propriétaire durant toute la phase d'exploitation.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet	20,7943ha

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Pindères  
40 260 Lesperon

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long.   1°  2'  56"   O Lat.   43°  59'  17"   N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long.   °  '  "   Lat.   °  '  "  

Point d'arrivée :

Long.   °  '  "   Lat.   °  '  "  

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF 2 : 720001980 - L'ancien étang de Lit-et-Mixe et le courant de Contis localisé à 850m au Nord du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 – Directive Habitat, faune, flore : FR200715 Zones humides de l'ancien étang de Lit-et-Mixe est localisé à 850m au Nord du projet.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site inscrit SIN0000410 Château de Lesperon et ses abords est situé à 750 mètres au Sud du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement d'eau dans la nappe superficielle : 2 Forages de 25 m de profondeur et un débit de 30 m3 pour l'irrigation
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase de défrichement Suppression de 20,8 ha de parcelles sylvicoles
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pratique d'une agriculture biologique
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'espace de forêts Création d'un espace agricole
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au niveau de la commune : - Feux de forêt - Mouvements de terrain liés au retrait/gonflement des argiles - Tempêtes - Risques sismiques (faible)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, pour le nettoyage de la parcelle et en phase culture
<b>Nuisances</b>	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, pour le nettoyage de la parcelle et en phase culture

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Limité à 2 journées par an, lors des épandages de matière organique</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Outre ceux issus de l'utilisation d'engins de chantier et agricole, pas de rejets polluants dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'eau d'arrosage non consommée par les plantes s'infiltré et réalimente la nappe superficielle.</p> <p>Ruissellement négligeable.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Agriculture Biologique mise en place : pas ou peu de pollution</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Création d'une parcelle agricole

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Impacts cumulés avec d'autres projets de défrichement sur :

- l'ambiance sonore : augmentation du trafic très localisée,
- la qualité de l'air : épandage d'engrais organique sur la zone du projet,
- les activités anthropiques : négligeable, au vu du caractère déjà anthropisé de la parcelle sylvicole situé à proximité de l'A63,
- les paysages : ouverture du milieu,
- les continuités écologiques : impact cumulé nul (absence de barrières aux déplacements).

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Une mesure de réduction concernera la période de réalisation des premiers travaux à réaliser sur le site (déboisement, terrassements, etc) qui devront se faire hors période de reproduction des espèces d'oiseaux, d'insectes et de dispersion des amphibiens, c'est-à-dire entre Septembre et Mars.

Afin d'éviter les impacts sur l'ensemble des espèces de faune et de flore présentes autour du site, une mesure d'évitement simple consiste à réaliser les travaux uniquement sur des sols humides ou à procéder à un arrosage du sol. Ainsi, les impacts à court terme sur la totalité des espèces concernées par un dérangement durant la phase travaux seront réduits.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Faible impact du défrichement dans une commune très boisée. Dominance de la monoculture du Pin sur la commune entraînant une diminution de la biodiversité, ce qui limite les impacts du projet sur la faune et la flore. Absence d'habitats protégés. Création d'un milieu ouvert, favorable au développement de nouvelles espèces. Les cultures amèneront des apports supplémentaires en nourriture. Pratique d'une Agriculture Biologique qui limite la pollution et les impacts sur les milieux naturels, les eaux...

Une anticipation des incidences sur le milieu naturel permet d'apporter certaines mesures d'accompagnement qui réduiront de façon pérenne les impacts pressentis. Considérant l'ensemble de ces éléments, le projet peut être dispensé d'étude d'impact.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Diagnostic écologique sommaire (comprenant les annexes obligatoires 2 à 6)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

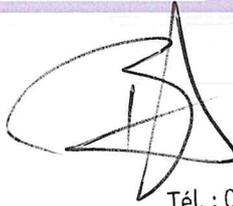
Fait à

Commensacq

le,

31/12/19

Signature



**SCEA MOUNES**

2350 Perprise de Tuyas

40210 COMMENSACQ

Tél. : 05 58 07 17 65 - Fax : 05 58 83 91 65

olivier.banos40@orange.fr

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire

à joindre au formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation  
d'une étude d'impact Cerfa n° 14734\*01

#### Personne physique

Nom  Prénom

Adresse  
Numéro  Extension  Nom de la voie

Code Postal  Localité  Pays

Tél  Fax

Courriel  @

#### Personne morale

Adresse du siège social  
Numéro  Extension  Nom de la voie

Code postal  Localité  Pays

Tél  Fax

Courriel  @

#### Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom  Prénom

Qualité

Tél  Fax

Courriel  @

**SCEA MOUNES**  
**2 350 Perprise de Tuyas**  
**40 210 Commensacq**

**DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE SOMMAIRE**

**Projet de défrichement**  
**Lesperon (40)**

**Novembre 2019**

## REFERENCES DU DOSSIER

Etude	Diagnostic écologique sommaire relatif au projet de défrichement sur la commune de Lesperon
Maître d'ouvrage	SCEA MOUNES 2 350 Perprise de Tuyas 40 210 COMMENSACQ Tél. : 06 89 79 02 08 Responsable : M. <b>BANOS Olivier</b>
Prestataire	Aquitaine Environnement 82 impasse du cimetière 40160 Parentis-en-Born Tél. : 05 58 78 56 92 – Fax : 05 58 78 57 18
Auteurs de l'étude	<b>Loïc FASAN</b> , Chef de projet, Ecologue <b>Elodie LEQUELLEC</b> , Chargée d'étude <b>Guillaume CANTAU</b> , Stagiaire chargé d'étude
Date de remise	Novembre 2019

## SOMMAIRE

I.	GENERALITE.....	6
II.	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE .....	6
III.	CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE.....	9
IV.	REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE.....	11
V.	CONTEXTE PATRIMONIAL.....	14
VI.	FLORE.....	18
VII.	FAUNE.....	26
VIII.	SYNTHESE.....	34
IX.	CALENDRIER DES INVENTAIRES DE TERRAIN.....	36

### ANNEXE – Plan de projet

## Liste des Planches

Planche 1 – Localisation géographique.....	7
Planche 2 – Situation cadastrale .....	8
Planche 3 – Hydrographie.....	10
Planche 4 – Zonage du patrimoine naturel.....	17
Planche 5 – Cartographie des habitats.....	20
Planche 6 – Espèces patrimoniales .....	33
Planche 7 – Enjeux écologiques .....	35

## Liste des Tableaux

Tableau 1 : Habitat protégé dans le cadre du site Natura 2000 .....	15
Tableau 2 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000 .....	15
Tableau 3 : Habitats répertoriés sur le site .....	19
Tableau 4 : Reptiles rencontrés sur le site et statuts de protections .....	26
Tableau 5 : Liste des lépidoptères présents sur l'aire d'étude et statuts de protection .....	28
Tableau 6 : Liste des espèces d'odonates présentes sur l'aire d'étude .....	28
Tableau 7 : Liste des orthoptères présents sur l'aire d'étude et statuts de protection .....	29
Tableau 8 : Liste des espèces de coléoptères présentes sur l'aire d'étude .....	29
Tableau 9 : Oiseaux rencontrés sur le site et statuts de protections.....	31
Tableau 10 : Inventaires réalisés sur le site.....	36

## Liste des Figures

Figure 1 : Localisation des prises de vue .....	11
Figure 2 : Prise de vue n°1 .....	12
Figure 3 : Prise de vue n°2 .....	12
Figure 4 : Prise de vue n°3 .....	13
Figure 5 : Prise de vue n°4 .....	13
Figure 6 : Milieu 1 .....	21
Figure 7 : Milieu 2 .....	22
Figure 8 : Milieu 3 .....	23
Figure 9 : Milieu 4 .....	24
Figure 10 : Milieu 5 .....	25
Figure 11 : Photographie d'un individu de Lézard de murailles présent sur le site.....	27
Figure 12 : Photographie d'un individu de Chêne favorable au Grand capricorne .....	30

## I. Généralité

Commune rurale landaise située au cœur du plateau des landes de Gascogne, **Lesperon** apparaît être le secteur privilégié par l'entreprise SCEA Mounes pour l'implantation d'une nouvelle parcelle agricole.

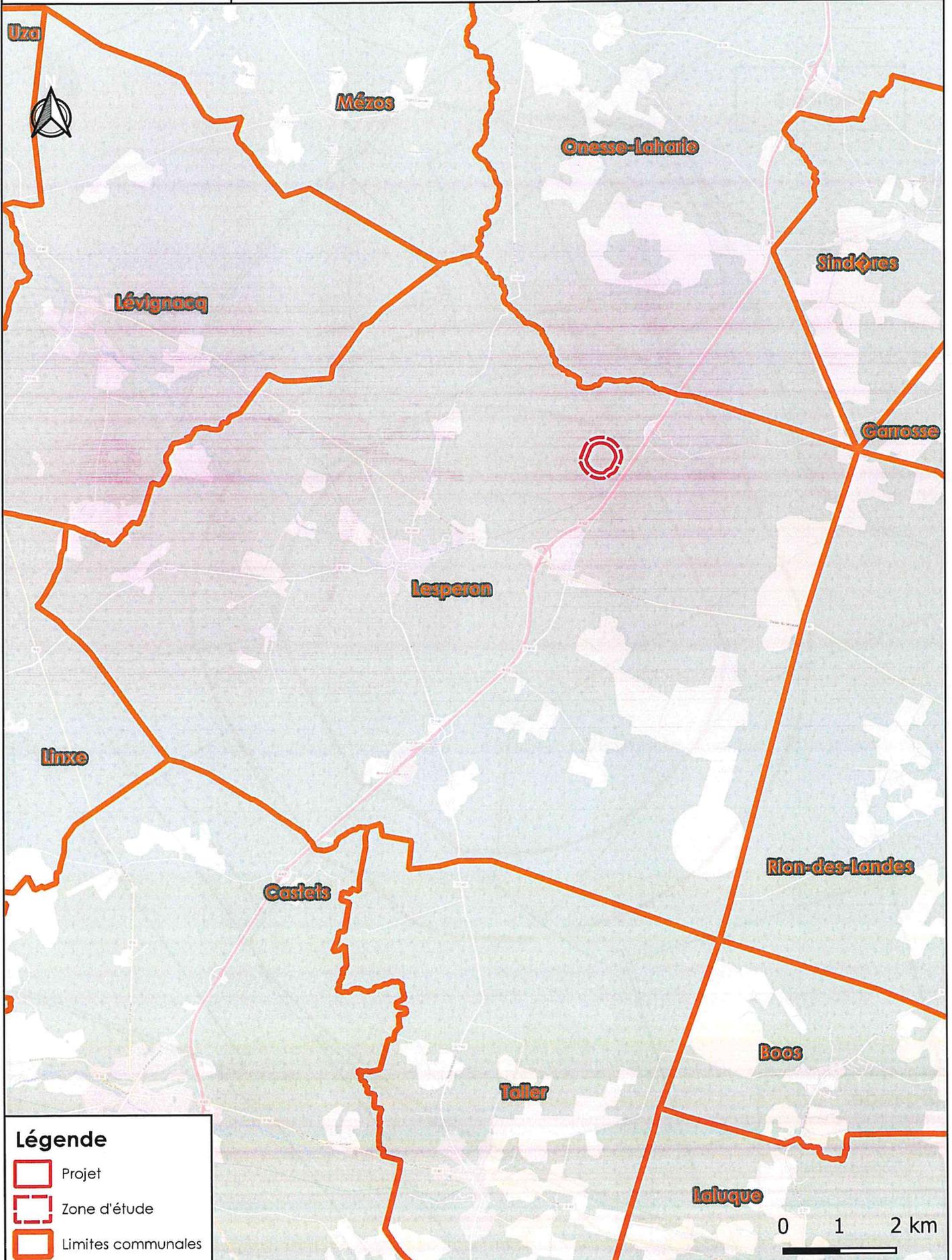
Les parcelles B140 et B141 associées à ce projet se situe à 3,5 km au Nord-est du centre bourg de la commune. Le site de ce projet occupe une surface de **20,7943 ha**.

Afin d'anticiper d'éventuel impacts du projet sur le milieu naturel, Aquitaine-Environnement a réalisé un diagnostic Faune-Flore sommaire du site.

Sur la base de ce diagnostic, les incidences prévisibles sur les milieux naturels et les espèces présentes sont réalisées.

## II. Localisation géographique

Le projet de parcelle agricole se trouve au Nord-est du territoire communal de Lesperon localisé au centre Ouest du département des Landes. Il se situe à environ 3,5 km au Nord-est du centre bourg de la commune de Lesperon.



Section B



141

140

**Légende**

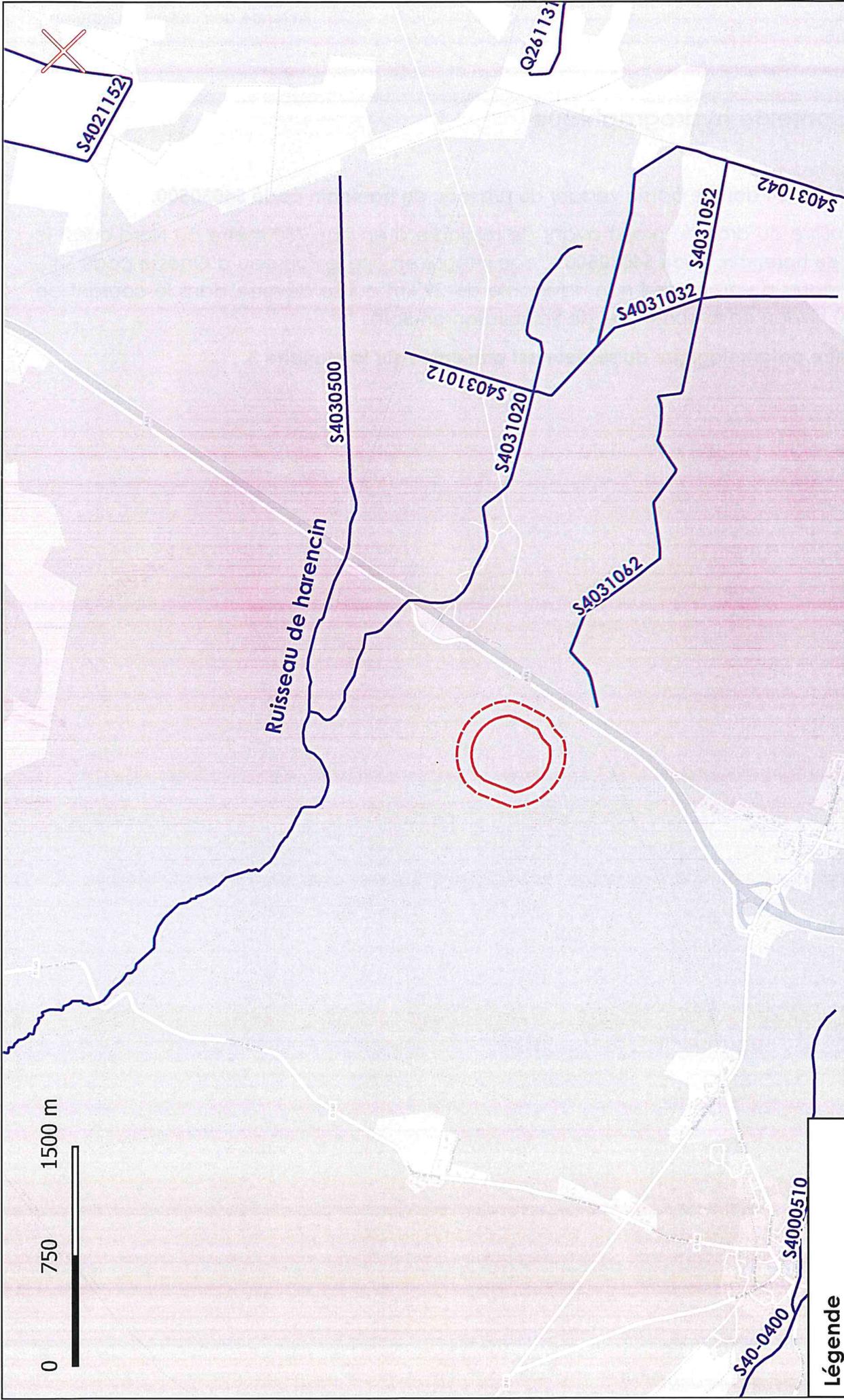
-  Projet
-  Zone d'étude
-  Parcelles du projet
-  Parcelles

### III. Contexte hydrographique

Le projet s'inscrit dans le bassin versant du **ruisseau de harencin codé S4030500**.

L'eau s'infiltré au droit du projet avant de rejoindre à environ 750 mètre au Nord-ouest le **ruisseau de harencin, codé S4030500**. L'eau intègre ensuite le Ruisseau d'Onesse codé S40-0430, un cours d'eau naturel non navigable de 29 km qui se déverse dans le courant de Contis au niveau de la commune de Saint-Julien-en-Born.

**L'ambiance potamologique du secteur est présentée sur la planche 3.**



**Légende**

-  Projet
-  Zone d'étude
-  Cours d'eau



SCEA MOUNES  
 Projet de défrichement  
 Lesperon (40)

**Contexte  
 hydrographique**

juillet 2019

#### IV. Reportage photographique

La localisation des prises de vues est indiquée sur la figure suivante. Elles ont été réalisées en août ou novembre 2019.

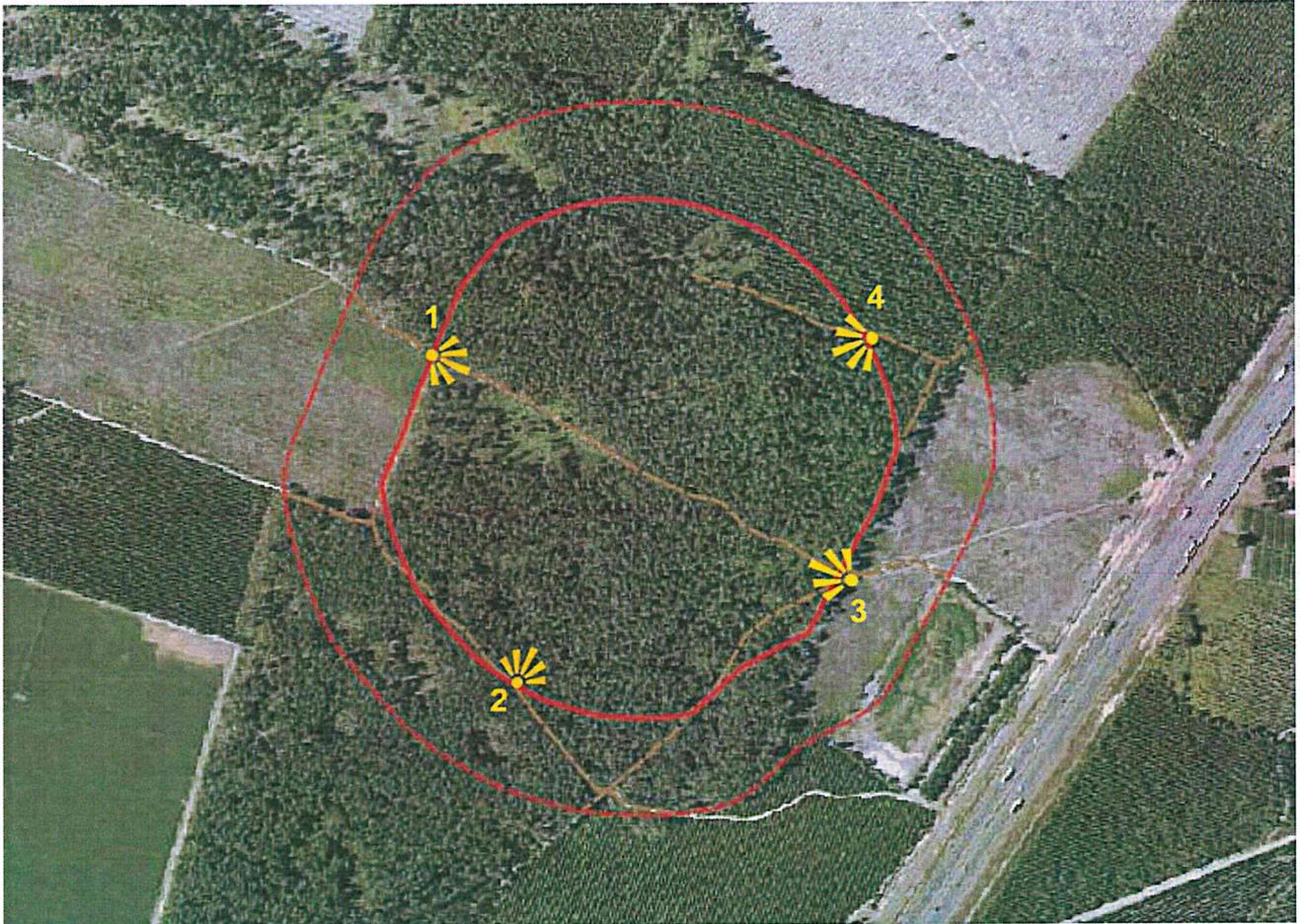


Figure 1 : Localisation des prises de vue



Figure 2 : Prise de vue n°1

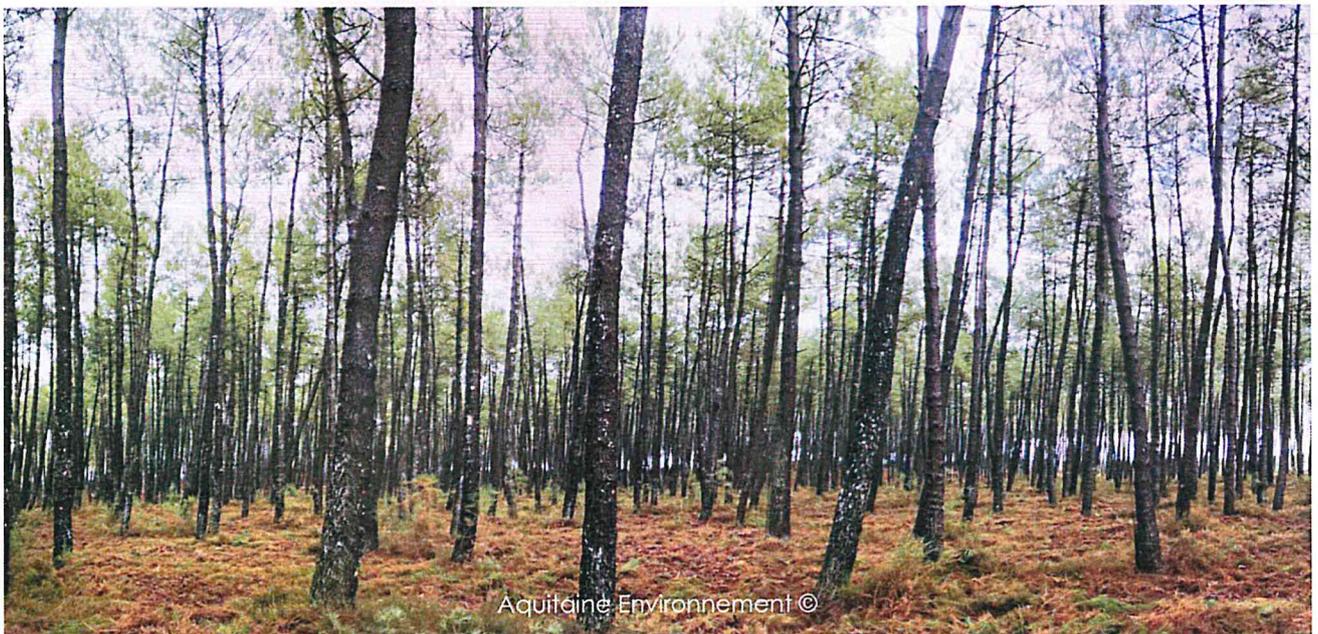


Figure 3 : Prise de vue n°2

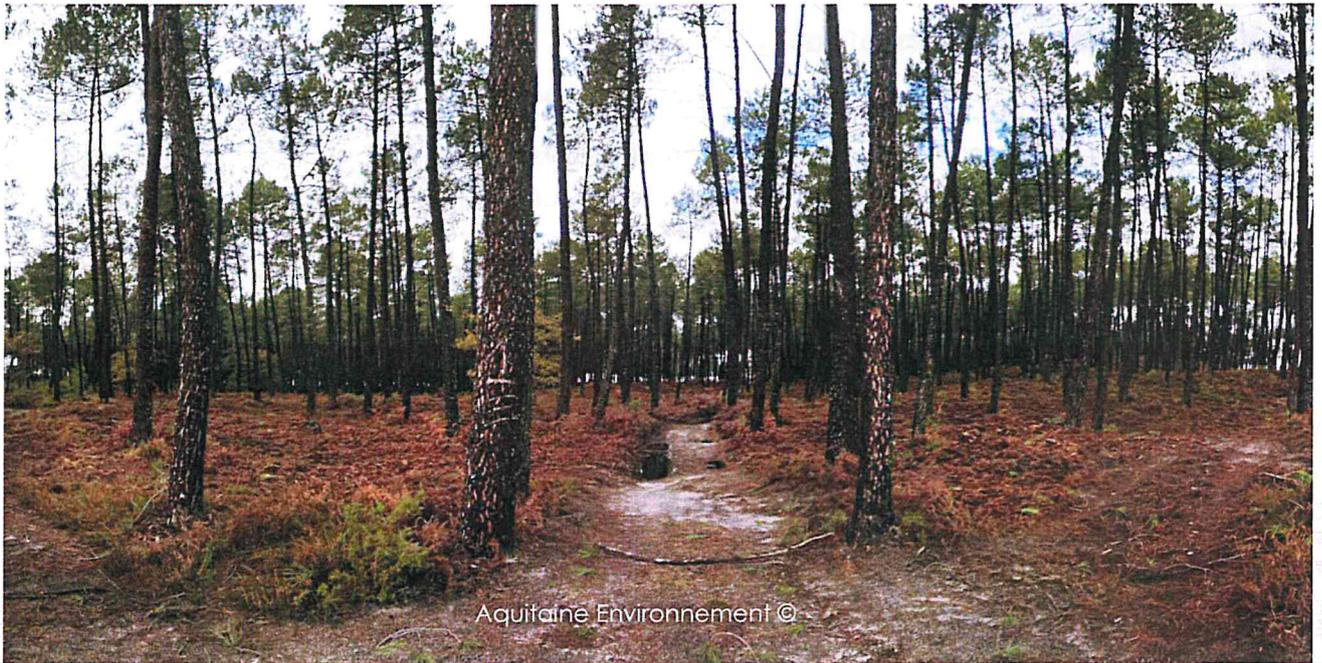


Figure 4 : Prise de vue n°3



Figure 5 : Prise de vue n°4

## V. Contexte patrimonial

Aucun site protégé n'est présent au droit du projet. Cependant, une zone spéciale de conservation, un zonage d'inventaire et un site inscrit sont présents dans un rayon de 5 km autour du site.

### a. Patrimoine naturel

#### i. Zonage d'inventaire naturel

- **ZNIEFF 2 : 720001980 - L'ancien étang de Lit-et-Mixe et le courant de Contis**

« Le site est constitué de zones humides , d'un ancien étang de Lit-et-Mixe qui situe dans le département des Landes, il s'étend entre Onesse-et-Laharie à l'est et Lit-et-Mixe à l'ouest. Sa superficie est de 2396 ha. Il comprend des prairies marécageuses, aulnaies, saulaies, chênaies, pinèdes.. »

**Le projet est situé à 850 mètres au Sud de cette ZNIEFF 2.**

#### ii. Zonage réglementaire naturel

Selon la DREAL, le secteur d'étude est concernée par :

- Le site Natura 2000 – Directive Habitat, faune, flore : **FR7200715 Zones humides de l'ancien étang de Lit-et-Mixe**

« Le site compte un important réseau de cours d'eau et un ancien étang comblé naturellement ayant évolué en zone humide. Des espèces comme la Cistude d'Europe, la Loutre d'Europe ou encore l'Agrion de Mercure sont susceptibles d'être rencontrées »

- **Le projet est situé à 850 mètres au Sud de ce site Natura 2000.**

**Le projet n'est pas concerné par ces zones naturelles protégées et patrimoniales.**

Les habitats et les espèces protégés dans le cadre de ce site Natura 2000 sont décrits dans les tableaux suivants (extrait du FSD – site de l'INPN) :

Tableau 1 : Habitat protégé dans le cadre du site Natura 2000

Code	Intitulé de l'habitat	Pourcentage de couverture	Superficie (ha)	Conservation
4020	Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>	10%	218,8	B
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	8%	175,04	A
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	42%	918,96	B
9230	Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	40%	875,2	B

**Légende :****- Conservation :**

A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».

**Aucun de ces habitats n'est présent sur site du projet.**

Tableau 2 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000

Classe	Nom commun	Nom latin	Statut	Population	Conservation
Mammifères	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Communautaire	Commune - C	Bonne
	Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>	Menacée	Très rare -A	Bonne
Testudinés	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	Communautaire	Rare - C	Bonne
Odonates	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Communautaire	Rare - C	Moyenne

**Légende :****• Population :**

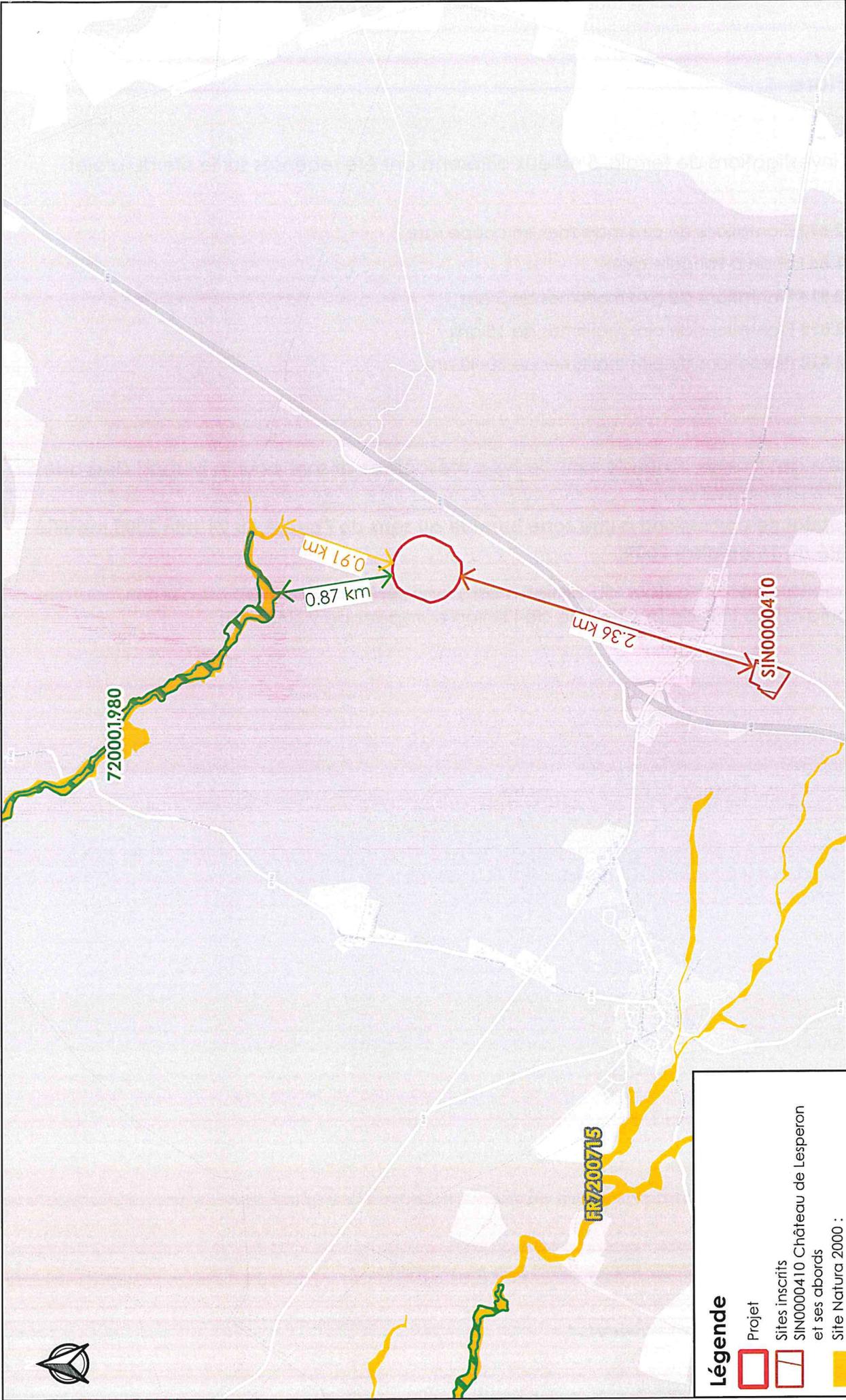
A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.

**Aucune de ces espèces n'a été recensée sur le site ou dans la zone d'étude élargie.**

De plus, vu la nature de la végétation et des habitats recensés sur le site, la présence potentielle de ces espèces, inféodées aux cours d'eaux, plans d'eaux ou aux zones humides, apparaît faible à nulle.

## b. Patrimoine culturel

Le site inscrit **SIN0000410 Château de Lesperon** et ses abords est situé à **750 mètres au Sud du projet.**



# Zonage du patrimoine

Juillet 2019

SCEA MOUNES

Projet de défrichement  
Lesperon (40)



### Légende

-  Projet
-  Sites inscrits  
SIN0000410 Château de Lesperon  
et ses abords
-  Site Natura 2000 :  
Zone spéciale de conservation  
FR7200715 Zones humides de  
l'ancien étang de Lit-et-Mixe
-  ZNIEFF 2  
720001980 L'ancien étang  
de Lit-et-Mixe et le courant de Contis

## VI. Flore

Lors des investigations de terrain, 5 milieux différents ont été recensés sur le site du projet.

1. **42.813** Plantations de pins maritimes en coupe rase
2. **31.86** Lande à Fougère aigle
3. **42.813** Plantations de pins maritimes de 5 ans
4. **42.813** Plantations de pins maritimes de 15 ans
5. **42.813** Plantations de pins maritimes de 30-40 ans

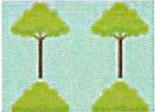
L'ensemble des milieux observés sont de type mésophiles et sont pour la plupart dégradés par les itinéraires sylvicoles.

**Aucun habitat ne correspond à une zone humide au sens de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009.**

Aucun habitat présent autour du projet n'est considéré comme habitat communautaire (non prioritaire) au titre de la directive de l'Union européenne 92/43/CEE.

Les 7 milieux identifiés sur la zone d'étude sont rapportés dans le tableau suivant avec leurs équivalences entre habitat CORINE BIOTOPE, habitat européen et enjeux écologiques.

Tableau 3 : Habitats répertoriés sur le site

Milieux	Symbole	Code Corine biotope	Codes européens	Description	Statut	Enjeu écologique
1		42.813	-	Plantations de pins maritimes en coupe rase	-	Très faible
2		31.86	-	Lande à Fougère aigle	-	Faible
3		42.813	-	Plantations de pins maritimes de 5 ans sur lande mésophile	-	Modéré
4		42.813	-	Plantations de pins maritimes de 15 ans sur lande mésophile	-	Modéré
5		42.813	-	Plantations de pins maritimes de 35 ans sur lande mésophile	-	Faible (à modéré)

La planche cartographique suivante permet de localiser les différents habitats rencontrés sur le site.



0 100 200 m



**Légende**

-  Zone d'étude TRUE
-  Zone projet
-  Chemins forestiers
-  Bosquet de Houx commun
-  Chênaie relictuelle
-  42.813 Coupe rase
-  31.86 Lande à Fougère aigle
-  42.813 Plantation de Pins maritimes de 5 ans
-  42.813 Plantation de Pins maritimes de 15 ans
-  42.813 Plantation de Pins maritimes de 30-40 ans

SCEA MOUNES  
 Cas par cas  
 Projet de défrichement  
 LESPÈRON (40)



**Habitats**

**5**

Novembre 2019

Ech. 1/5 000

### a. Milieu 1 : Coupe rase d'une plantation de Pins maritimes

Il s'agit d'une parcelle sylvicole qui se développe à l'Ouest et à l'Est du projet.

Ce milieu se caractérise par l'absence de strate arborée. Le milieu est colonisé par des végétaux de type mésophile, à l'instar de la callune et de la bruyère cendrée. Certains secteurs sont colonisés par la fougère aigle.

L'enjeu de conservation de ce milieu est très faible.

L'habitat présent sur ce secteur d'étude peut ainsi être rattaché selon la typologie Corine Biotope à l'habitat : **42.813** Plantation de Pins maritimes des Landes en coupe rase.

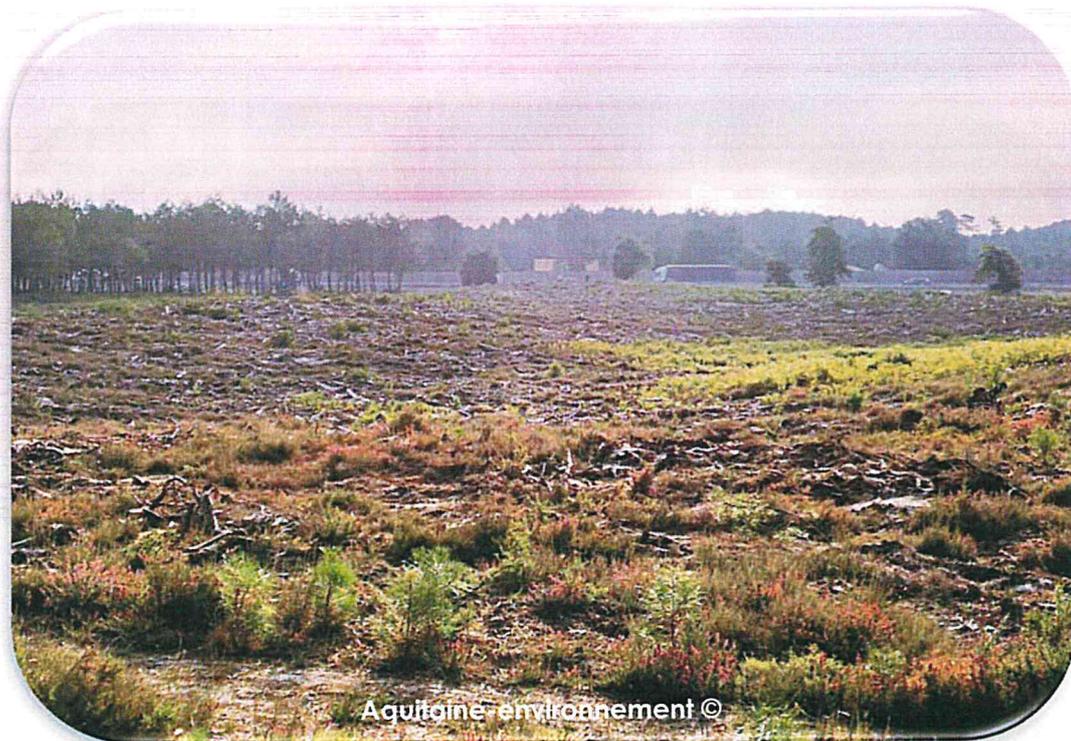


Figure 6 : Milieu 1

## b. Milieu 2 : Lande à Fougère aigle

Il s'agit d'un milieu se développant dans le centre Ouest du projet, ainsi qu'au Nord de l'aire d'étude.

Cette zone est caractérisée par la présence majoritaire de la Fougère aigle. Il s'agit d'une ancienne parcelle de Pins maritimes qui a probablement été touché par la tempête Klaus de 2009, c'est un milieu en cours de recolonisation.

L'enjeu de conservation de ce milieu est faible.

L'habitat présent sur ce secteur d'étude peut ainsi être rattaché selon la typologie Corine Biotope à l'habitat : **31.86** Lande à Fougère aigle.

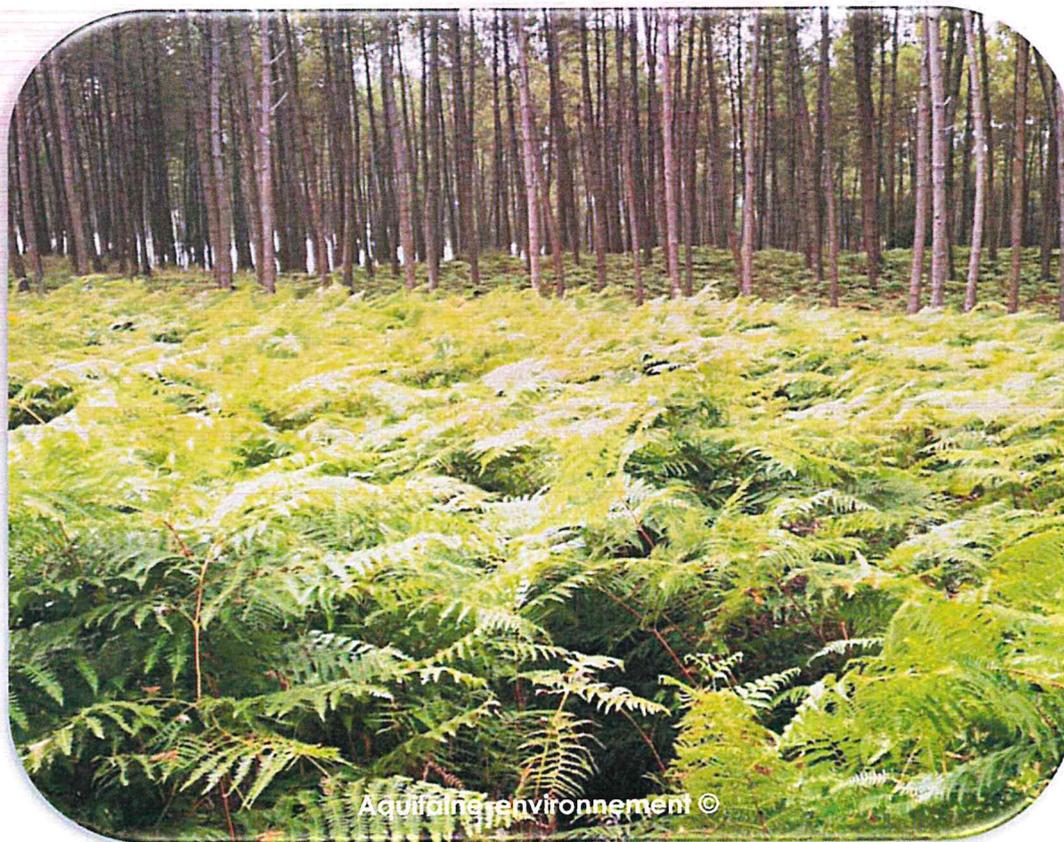


Figure 7 : Milieu 2

### c. Milieu 3 : Plantations de Pins maritimes de 5 ans et lande mésophile

Il s'agit d'une parcelle sylvicole qui se développe dans le Sud-est de la zone d'étude.

Ces Pins ont été plantés il y a environ 5 ans. La sous strate est dominé par des espèces mésophiles telles que la Bruyère cendrée et l'Ajonc d'Europe.

Le boisement et la sous-strate présents sur ce secteur d'étude peuvent ainsi être rattachés selon la typologie Corine Biotope aux habitats : **42.813** Plantation de Pins maritimes des Landes (x 31.86 Lande mésophile).

L'enjeu de conservation de ce milieu est Modéré.



Figure 8 : Milieu 3

#### a. Milieu 4 : Plantations de Pins maritimes de 15 ans et lande mésophile

Il s'agit d'une parcelle sylvicole qui se développe dans le Nord du projet.

Ces Pins ont été plantés il y a environ 10-15 ans. La sous strate est dominé par des espèces mésophiles telles que l'Ajonc d'Europe, la Callune ou encore l'Avoine de Thore.

Le boisement et la sous-strate présents sur ce secteur d'étude peuvent ainsi être rattachés selon la typologie Corine Biotope aux habitats : **42.813** Plantation de Pins maritimes des Landes (x 31.86 Lande mésophile).

L'enjeu de conservation de ce milieu est Modéré.



Figure 9 : Milieu 4

### a. Milieu 5 : Plantations de Pins maritimes de 35 ans et lande mésophile

Cet habitat représente 90 % de la végétation présente au niveau du projet de défrichement. Ces Pins ont été plantés il y a environ 30-40 ans. La sous strate est dominé par des espèces mésophiles telles que la Fougère aigle (largement dominante), la Bruyère cendrée, la Callune.

Le boisement et la sous-strate présents sur ce secteur d'étude peuvent ainsi être rattachés selon la typologie Corine Biotope aux habitats : **42.813** Plantation de Pins maritimes des Landes (x 31.86 Lande mésophile).

L'enjeu de conservation de ce milieu y est relativement faible.

Deux secteurs présents dans le Nord-ouest du projet de défrichement se distinguent par la présence d'un bosquet de Houx commun (localisé au sommet d'une dune) et d'une chênaie relictuelle présentant quelques individus matures de chênes pédonculés. Ces 2 secteurs possèdent des enjeux de conservation modérés.



Figure 10 : Milieu 5

## VII. Faune

Concernant la faune, les espèces suivantes ont été rencontrées sur l'aire d'étude :

- 1 espèce de Reptile,
- 10 espèces d'insectes
- 5 espèces d'Oiseaux,

### a. Reptiles

Au sein de l'aire d'étude, le Lézard des Murailles (*Podarcis muralis*) a été recensé lors des investigations de terrain.

Les statuts de protection sont indiqués dans le tableau suivant.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut réglementaire			Liste rouge 2014
		PN	Berne	DH	
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Art 2	An. II	An. IV	LC

Légende :

- **PN : Protection nationale : arrêté du 19 Novembre 2007**

Art 2 : Protection stricte de l'espèce

- **Berne : Convention de Berne**

An. II : Espèce de faune strictement protégée

- **DH : Directive Habitats 92/43/CEE**

An. IV : Chasse, capture, ramassage ou destruction des aires de repos et de reproduction interdite

- **Liste rouge des reptiles de France métropolitaine (2008)**

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)

Tableau 4 : Reptiles rencontrés sur le site et statuts de protections

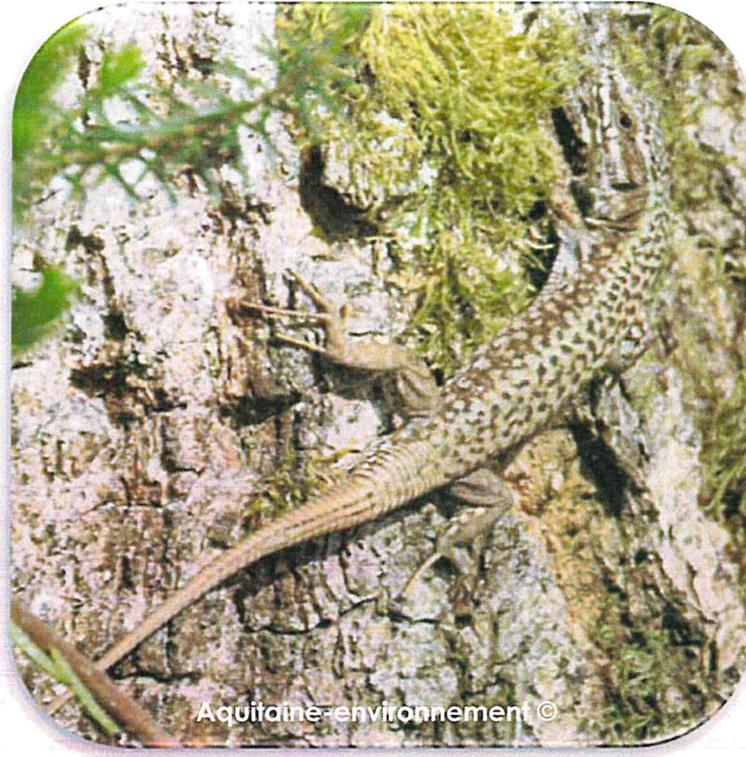


Figure 11 : Photographie d'un individu de Lézard de murailles présent sur le site

Le Lézard des murailles a été observé au Nord-ouest du projet, au niveau de la lisière mésophile, ainsi qu'au Nord-est. Cet emplacement est ensoleillé la quasi-totalité de la journée, lui conférant un bon potentiel de chauffe indispensable au métabolisme de ce reptile ectotherme. Ce milieu fait ainsi partie de l'habitat de cette espèce, bien qu'il s'agisse d'une espèce assez ubiquiste (qui s'adapte à de nombreux habitats).

### **b. Entomofaune**

Les inventaires ont mis en évidence une diversité concernant l'entomofaune sur le site d'étude :

- ▶ 6 espèces de Lépidoptères,
- ▶ 2 espèces communes d'odonates,
- ▶ 1 espèce commune d'orthoptère,
- ▶ 9 espèces de Coléoptères.

Leurs statuts de protection sont résumés dans les tableaux suivant.

## Lépidoptères

Tableau 5 : Liste des lépidoptères présents sur l'aire d'étude et statuts de protection

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut réglementaire			Liste rouge
		PN	Berne	DH	2012
Argus bleu	<i>Polyommatus icarus</i>	-	-	-	LC
Belle dame	<i>Vanessa cardui</i>	-	-	-	LC
Citron	<i>Gonepterys rhamni</i>	-	-	-	LC
Grand nègre des bois	<i>Minois dryas</i>	-	-	-	LC
Procris	<i>Colias crocea</i>	-	-	-	LC
Sylvandre	<i>Hipparchia fagi</i>	-	-	-	LC

### Légende :

- PN : Protection nationale : arrêté ministériel du 23 avril 2007
- Berne : Convention de Berne
- DH : Directive Habitats 92/43/CEE
- Liste rouge des rhopalocères de France métropolitaine (2012) : Espèces menacées de disparition
- LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)

Le cortège identifié correspond à des espèces communes dans ce type de milieu qui ne possèdent pas de statut de protection stricte.

## Odonates

Tableau 6 : Liste des espèces d'odonates présentes sur l'aire d'étude

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut réglementaire			Liste rouge
		PN	Berne	DH	2010
Gomphe à crochets	<i>Onychogomphus uncatulus</i>	-	-	-	LC
Orthétrum bleuisant	<i>Orthetrum coerulescens</i>	-	-	-	LC

### Légende :

- PN : Protection nationale
- Berne : Convention de Berne
- DH : Directive Habitats
- Liste rouge européenne de l'IUCN (2010) : Espèces menacées de disparition
- LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)

Aucune de ces espèces ne possède de statut de protection particulier. Le niveau d'enjeu de conservation de ces espèces est faible.

## Orthoptères

Tableau 7 : Liste des orthoptères présents sur l'aire d'étude et statuts de protection

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut réglementaire			Liste rouge 2016
		PN	Berne	DH	
Ephippigère des vignes	<i>Ephippiger diurnus</i>	-	-	-	4

### Légende :

- PN : Protection nationale : arrêté ministériel du 23 avril 2007
- Berne : Convention de Berne
- DH : Directive Habitats 92/43/CEE
- Liste rouge nationale des Orthoptères de France (2004), Eric Sardet et Bernard Defaut
- 4 : Priorité 4 : Espèce fréquente, effectif stable (ou en expansion)

## Coléoptères

Sur l'aire d'étude, 9 espèces de Coléoptères ont été recensées.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut réglementaire			Liste rouge 2010
		PN	Bern	DH	
-	<i>Monochamus galloprovincialis</i>	-	-	-	LC
-	<i>Anoxia villosa</i>	-	-	-	-
Cétoine grise	<i>Oxythyrea funesta</i>	-	-	-	-
Cicindèle des champs	<i>Cicindela campestris</i>	-	-	-	-
<b>Grand Capricorne</b>	<b><i>Cerambyx cerdo</i></b>	Art. 2	An. II	An. II et IV	NT
Hanneton des jardins	<i>Phyllopertha horticola</i>	-	-	-	-
Lepture rouge	<i>Anoplodera rubra</i>	-	-	-	-
Mylabre	<i>Mylabris hieracii</i>	-	-	-	-
Téléphore fauve	<i>Rhagonycha fulva</i>	-	-	-	-

### Légende :

- PN : Protection nationale
- Art. 2 : Protection stricte de l'espèce et de son habitat
- Bern : Convention de Bern
- An. II : Protection des zones migratoires et de repos
- DH : Directive Habitats
- An. II : Espèce d'intérêt communautaire
- An. IV : Espèce d'intérêt communautaire nécessitant une protection
- Liste rouge européenne de l'UICN (2010) : Espèces menacées de disparition

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)  
NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

Tableau 8 : Liste des espèces de coléoptères présentes sur l'aire d'étude

Seul le Grand Capricorne possède un statut de protection.

**Aucun individu n'a été contacté au droit du projet, mais des traces de cette espèce ont été localisées au niveau de la chênaie relictuelle présente dans le Nord du site.**

Pour la plupart, les individus de *Quercus* ont été abîmés lors des itinéraires sylvicoles, facilitant ainsi la colonisation des insectes xylophages.

**Le Grand Capricorne est une espèce d'intérêt patrimonial** protégée au titre de l'article 2 de la protection nationale (Arrêté du 23/04/2007), de l'annexe II de la convention de Bern et de la directive 92/43/CEE.

Les traces caractéristiques de cette espèce ont été identifiées à de nombreux endroits. Toutes étaient visibles au niveau de troncs de Chênes visiblement endommagés par les entretiens liés à la sylviculture. L'ensemble des individus de *Quercus* présentent une niche écologique favorable à son établissement (Chênes Pédonculés affaiblis ou sénescents).

D'après Bensettiti, F. & Gaudillat, V. 2004. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7. Espèces animales. La Documentation française. 353 pp. « *Cerambyx cerdo* est une espèce principalement de plaine qui peut se rencontrer en altitude en Corse et dans les Pyrénées. Ce cérambycidé peut être observé dans tous type de milieux comportant des chênes relativement âgés, des milieux forestiers bien sûr, mais aussi des arbres isolés en milieu anthropisé (parcs urbains, alignement de bords de route). L'espèce a nettement régressé en Europe au Nord de son aire de répartition. En France, les populations semblent très localisées dans le Nord. Par contre, l'espèce est extrêmement commune dans le Sud. La régression des populations dans le Nord de l'Europe semble liée à la disparition progressive des milieux forestiers sub-naturels. Le statut de menace dans le Nord de la France est à déterminer. Les populations ne sont pas menacées dans le Sud du pays. »

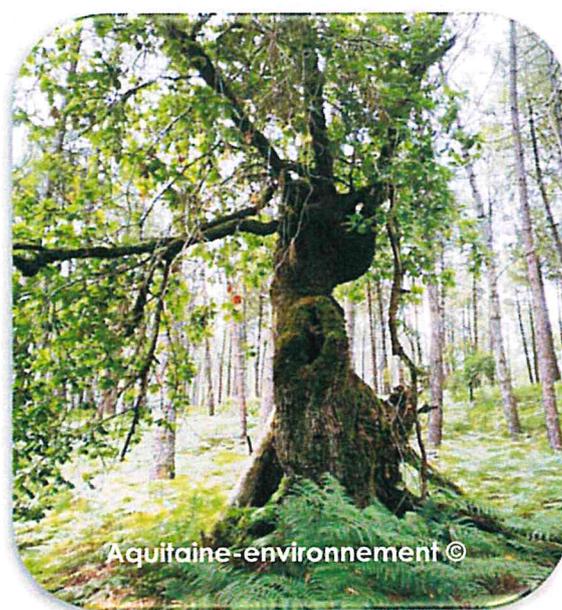


Figure 12 : Photographie d'un individu de Chêne favorables au Grand capricorne

### c. Avifaune

Sur l'aire d'étude, 10 espèces d'oiseaux ont été identifiées. Les statuts réglementaires de l'avifaune présente sur la zone d'étude sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 9 : Oiseaux rencontrés sur le site et statuts de protections

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire				Liste rouge nationale
		PN	Bonn	Berne	DO	
<b>Corneille noire</b>	<i>Corvus corone</i>	/	/	An. III	An. II/2	NA (hivernant) LC (nicheur)
<b>Faisan de Colchide</b>	<i>Phasianus colchicus</i>	Art 1	/	An. III	An. II/1 An. III/1	LC (nicheur)
<b>Geai des chênes</b>	<i>Garrulus glandarius</i>	/	/	/	An. II/2	NA (hivernant) LC (nicheur)
<b>Huppe fasciée</b>	<i>Upupa epops</i>	Art 3	/	An III	/	NA (hivernant) LC (nicheur)
<b>Mésange huppée</b>	<i>Parus cristatus</i>	Art 3	An. II	/	/	LC (nicheur)
<b>Pic vert</b>	<i>Picus viridis</i>	Art 3	/	An. II	/	LC (nicheur)
<b>Pigeon ramier</b>	<i>Columba palumbus</i>	Art 1	/	/	An. II/1 An. III/1	LC (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
<b>Pinson des arbres</b>	<i>Fringilla coelebs</i>	Art 3	An. III	-	-	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
<b>Pouillot véloce</b>	<i>Phylloscopus collybita</i>	Art 3	-	An. II	-	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
<b>Rougegorge familier</b>	<i>Erithacus rubecula</i>	Art 3	An. II	An. II	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)

#### Légende :

- **PN : Protection nationale arrêté ministériel du 29 octobre 2009**

Art 1 : Gibier chassable

Art 3 : Interdiction de destruction, de perturbation, de transport, de détention, de colportage ou de vente

- **Bonn : Convention de Bonn**

An. II : Mise en place d'accord internationaux pour assurer la conservation de l'espèce

- **Berne : Convention de Berne**

An. II : Protection des zones migratoires et de repos

An. III : Exploitation réglementée de manière à maintenir l'existence de population hors de danger

- **DO : Directive Oiseaux 2009/147/CE**

An. II/1 : chasse autorisée dans toute l'Union Européenne dans la mesure où les efforts de conservation entrepris ne sont pas compromis

An. II/2 : chasse autorisée seulement dans les États membres de l'UE pour lesquels l'espèce est mentionnée

An. III/1 : Vente, transport, détention pour la vente et la mise en vente peuvent être autorisés

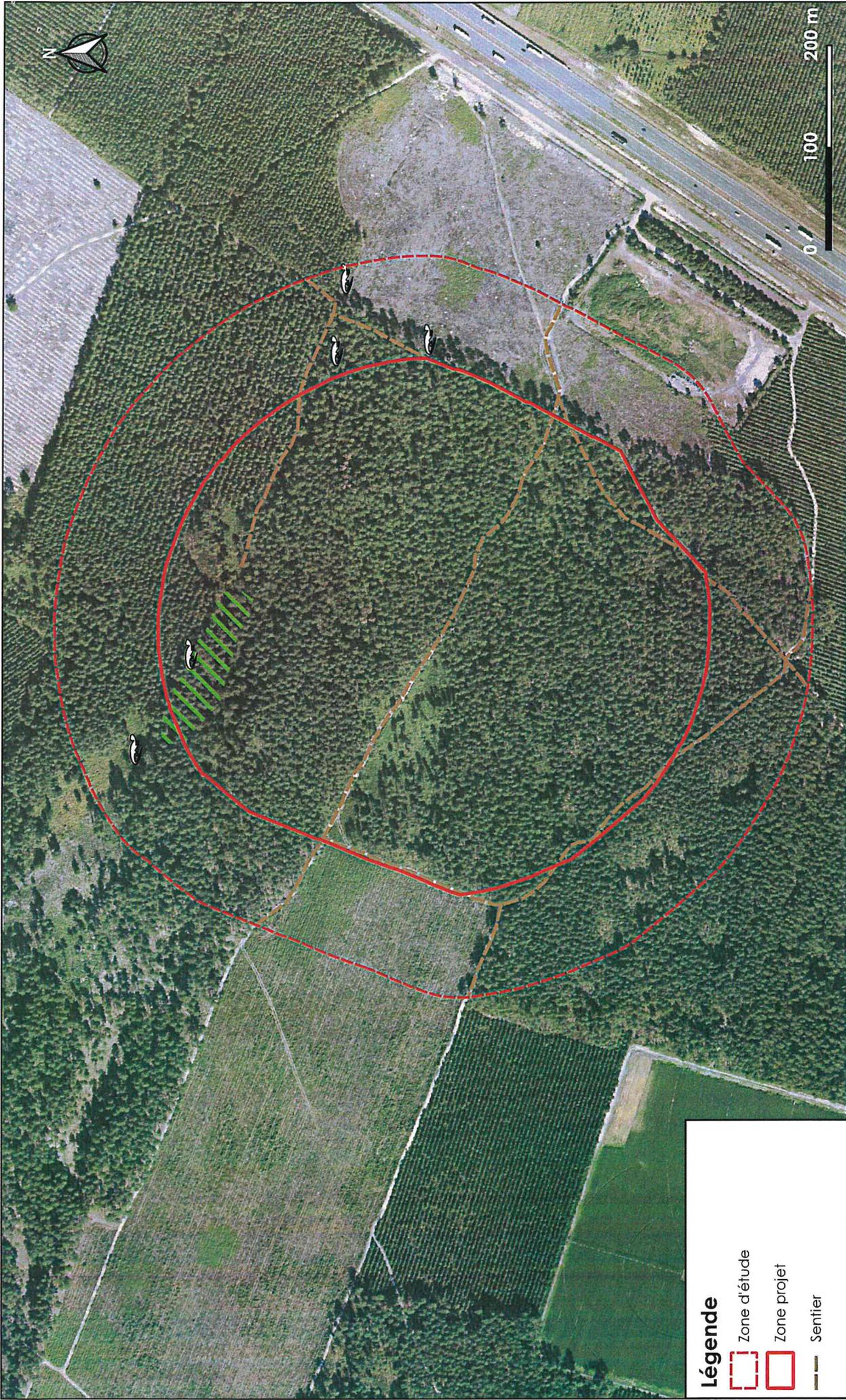
- **Liste rouge des oiseaux de France métropolitaine (2011, 2012, 2016)**

DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car, introduite dans la période récente ou, présente en métropole de manière occasionnelle)

LC : de préoccupation mineure

Parmi ces 10 espèces d'oiseaux présentes au droit du projet, six possèdent des statuts de protection au titre de la réglementation française (Article 3 de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009). Cette avifaune est relativement commune dans le département.



**Légende**

 Zone d'étude

 Zone projet

 Sentier

 Lézard des murailles

 Chênâie relictuelle favorable au Grand Capricorne

SCEA MOUNES

Cas par cas  
Projet de défrichement  
LESPERON (40)

**Espèces  
patrimoniales**

**6**

Novembre 2019

Ech. 1/5 000

## VIII. Synthèse

La quasi-totalité du projet représente une parcelle sylvicole de Pins maritimes, un milieu typique du massif des Landes de Gascogne, et accueille un cortège d'espèces floristiques et faunistiques très commune à cette région.

**L'intérêt écologique de ce terrain est faible à modéré.** Il s'agit d'une forêt de Pins maritimes. Les Pins sont âgés d'environ 35 ans. La sous-strate est très peu diversifiée. L'absence de faune ou de flore protégée et de zones humides, couplés au fait qu'il s'agisse de terres en culture monospécifique de Pins maritimes permet d'attribuer un enjeu faible sur ce secteur. L'enjeu modéré est attribué aux sous-habitats correspondant à une chênaie relictuelle et à un bosquet de Houx commun.

Aucune zone humide n'a pu être mise en évidence sur la zone d'étude. Nos investigations se sont basées sur les critères de la végétation et du sol au sens de **l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1<sup>er</sup> Octobre 2009** et tenant compte de la **loi n°2019-773 du 24 juillet 2019**.

Concernant la Faune, seul le Lézard des murailles et le Grand capricorne, localisés dans le Nord du site, présentent des intérêts de conservation.

### ● Mesures d'accompagnement

Une mesure de réduction concernera la période de réalisation des premiers travaux à réaliser sur le site (coupe des pins, terrassements, nivellements, etc) qui devront se faire hors période de reproduction des espèces d'oiseaux, d'insectes et de dispersion des amphibiens, c'est-à-dire entre Octobre et Mars.

Afin d'éviter les impacts sur l'ensemble des espèces de faune et de flore présentes autour du site, une mesure d'évitement simple consiste à réaliser les travaux uniquement sur des sols humides ou à procéder à un arrosage du sol. Ainsi, les impacts à court terme sur la totalité des espèces concernées par un dérangement durant la phase travaux seront réduits.



**Légende**

-  Zone d'étude
-  Zone projet
-  Sentier

**Enjeux écologiques**

-  Modérés
-  Faibles
-  Très faible

SCEA MOUNES

Cas par cas  
Projet de défrichage  
LESPERON (40)



# Enjeux écologiques

7

Novembre 2019

Ech. 1/5 000

## IX. Calendrier des inventaires de terrain

Thématique	Date	Période	Expert	Météorologie
Avifaune	28 août 2019	Aube 7h30 – 9h	FASAN Loïc CANTAU Guillaume	Prospections à vue et points d'écoute
Flore	28 août 2019	Matinée 9h – 11h	FASAN Loïc CANTAU Guillaume	Regroupement en milieux homogènes Inventaire floristique
Coléoptères saproxyliques	28 août 2019	Fin de matinée 11h – 12h	FASAN Loïc CANTAU Guillaume	Recherche de traces, galeries, macrorestes, sciures au niveau des feuillus présents
Mammifères (hors chiroptères)	28 août 2019	Après-midi 13h – 17h	FASAN Loïc CANTAU Guillaume	Recherche de traces et de laissés
Reptiles	28 août 2019	Après-midi 13h – 17h	FASAN Loïc CANTAU Guillaume	Recherche de gîtes et de traces, prospections des souches, bois morts, abris...
Habitats	18 novembre 2019	Matinée 9h – 11h	LEQUELLEC Elodie	Regroupement en milieux homogènes Inventaire floristique

Tableau 10 : Inventaires réalisés sur le site

# ANNEXE

---

## Plan du projet

